

Questions de la commission :

Bécancour

6211-18-007

*À la suite de l'audience publique et selon l'information obtenue, croyez-vous que le tracé privilégié par le promoteur est le tracé de moindre impact, et ce, autant en milieu terrestre qu'en milieu aquatique, et en considérant les trois scénarios possibles de traversée du fleuve Saint-Laurent?*

Réponse du MENV :

Il s'agit d'une question qui, en principe, appelle une réponse du type oui ou non. Or, la réponse ne peut être aussi nette et aussi absolue dans le cas des comparaisons de variantes par méthode ordinale en général et dans le cas de l'étude d'impact sur le gazoduc Bécancour en particulier. Nous présentons ici les différents éléments que nous avons utilisés pour faire l'analyse de la comparaison de tracé et nous terminerons par la présentation de notre position sur cet aspect du projet.

Bien que l'initiateur mentionne dans l'étude d'impact<sup>1</sup> (p. 6-20) que l'évaluation globale des tracés vise à déterminer le tracé de moindre impact pour le projet, il nous apparaît opportun de préciser que nous considérons qu'il s'agit plutôt de déterminer le tracé optimal (à la fois sur le plan technique et sur le plan environnemental). En effet, parmi les critères utilisés par l'initiateur, on en retrouve certains qui concernent la comparaison des tracés sous l'angle de l'ingénierie, construction, exploitation et entretien. La comparaison des variantes effectuée par l'initiateur (par la méthode ordinale) vise donc à identifier la variante optimale, tant sur le plan technique que sur le plan de l'environnement. D'ailleurs, la Directive du ministre<sup>2</sup> (p. 17) précisait que : « *Cette variante devrait préférablement être la plus acceptable sur les plans environnemental et social, tout en correspondant le mieux à la demande et aux objectifs poursuivis, et ce, sans compromettre la faisabilité technique et économique du projet.* »

### **Méthode ordinale**

La méthode ordinale, proposée par Holmes en 1972, permet le classement de diverses variantes les unes par rapport aux autres. Cette méthode a l'avantage d'être facile à appliquer et de ne pas nécessiter la détermination de valeurs quantitatives. Elle permet à l'initiateur d'exposer clairement les critères utilisés dans sa prise de décision ainsi que de présenter les jugements d'experts employés. La méthode ordinale débouche sur des résultats simples et facilement communicables et constitue donc un outil de communication approprié pour une

---

<sup>1</sup> Gaz Métropolitain. Projet Gazoduc Bécancour, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1, Rapport principal, septembre 2003, pagination multiple.

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement (mai 2003), *Directive pour le projet d'installation du gazoduc Bécancour (3211-10-008)*, 25 pages.

étude d'impact et une audience publique. Il est important de ne pas perdre de vue que la méthode ordinale vise à faire ressortir la ou les meilleures variantes et ne permet pas de se prononcer sur l'acceptabilité environnementale de ou des variantes retenues.

Comme pour n'importe quel outil d'aide à la prise de décision, il faut connaître ses caractéristiques et ses limites afin de bien l'utiliser. Ainsi, les inconvénients de la méthode ordinale résident dans le fait que la variante retenue dépend de l'ordre de priorité attribué aux critères au départ, que le choix des critères peut influencer grandement sur le résultat (par exemple, s'il existe une corrélation élevée entre bon nombre d'entre eux) et que cette méthode est liée à la linéarité de l'échelle de performance relative qui ne tient pas compte de l'importance des écarts entre les différentes variantes (André et al. 2003)<sup>3</sup>. Finalement, il est impératif que les critères reflètent les enjeux du projet.

En pratique, il arrive que l'usage de cette méthode fasse ressortir clairement qu'une ou quelques variantes soient bien meilleures que d'autres. Par ailleurs, il arrive aussi que l'utilisation de la méthode ordinale pour la comparaison de variantes d'un projet donné soit peu discriminante.

### **Comparaison de tracés du gazoduc Bécancour**

Dans le cas de l'étude d'impact sur le gazoduc Bécancour, l'initiateur n'a pas procédé à l'établissement d'un ordre de priorité parmi les critères choisis. Chacun des critères retenus par l'initiateur a donc, en principe, la même importance relative. Cela nous paraît acceptable. Cependant, certains critères utilisés nous sont parus redondants, ce qui a pour effet indésirable de donner plus d'importance à certains critères. Nous avons donc éliminé les critères que nous jugeons redondants dans le domaine agroforestier en ne retenant que celui qui nous paraissait le plus significatif en terme de protection.

Nous avons également noté ce que nous considérons comme des erreurs de classement mais cela s'est avéré de peu d'importance sur le résultat final. Nous avons aussi refait la comparaison en incluant des critères pour le fleuve à partir des données fournies par l'initiateur à la suite de l'audience<sup>4</sup>. Les différentes comparaisons des tracés effectuées nous conduisent aux constatations suivantes :

*Le classement des différents tracés l'un par rapport à l'autre est très sensible au choix de critères et les tracés comparés par la méthode ordinale apparaissent très similaires l'un de l'autre.*

---

<sup>3</sup> André, Pierre, Claude E. Delisle et Jean-Pierre Revéret (2003) L'évaluation des impacts sur l'environnement : Processus, acteurs et pratique pour un développement durable. Deuxième édition Presses internationale Polytechnique Montréal, 519 pages.

<sup>4</sup> Tableau synthèse des tracés considérés avec variante « Norsk-Hydro » document du 5 avril 2004 préparé par le Groupe Conseil UDA inc. et déposé au BAPE.

Nous considérons que cela serait faire un usage abusif de la méthode ordinale que de prétendre que le tracé 3 est « de façon absolue » une meilleure option que le tracé 2 ou le tracé 1. Ce qu'il faut plutôt en retenir, selon nous, c'est que globalement (pour l'ensemble des critères utilisés), aucun des quatre tracés proposés par l'initiateur ne se démarque des autres de façon indéniable.

Nathalie Martel  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre

X:\DOCUM\PROJETS\GAZ&PIPE\Gazoduc-Bécancour.008\Produits\RéponseTracé BAPE.doc